



Déclaration du Bénin pour la région africaine

75^{ème} session du comité régional de l'OMS pour l'Afrique

Date : 26 août 2025

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

RESOLUTION

Faire face aux menaces et mobiliser l'action collective pour atteindre les objectifs de lutte contre le paludisme à l'horizon 2030

(Document AFR/RC75/8)

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur régional,

Mesdames et Messieurs les délégués,

1. Le Bénin salue la pertinence et l'actualité du rapport présenté qui met en lumière les enjeux de l'atteinte des objectifs de la lutte contre le paludisme à l'horizon 2030.
2. Quoiqu'encore élevée, le Bénin connaît une baisse de l'incidence et des décès du paludisme ces 5 dernières années. L'incidence a baissé de 41% entre 2022 et 2024. La mortalité due au paludisme a baissé de 37% dans la même période. Ces résultats sont le fruit de la mise en œuvre de stratégies complémentaires notamment :

- La distribution systématique chaque trois ans de MIILD dont celle tenue en 2023 a permis de distribuer 9 millions de MIILD soit une couverture des ménages de 92,27%. Ces campagnes ont été digitalisées depuis 2020 ce qui a permis un meilleur contrôle des opérations de dénombrement des ménages et la distribution des MIILD ;
 - L'extension de la chimio-prévention saisonnière à 1,2 millions d'enfants de 3 à 59 mois ;
 - L'introduction de la vaccination antipaludique en 2024 au profit des enfants de 6 à 24 mois avec une couverture de 87% pour la première dose et 50% pour la troisième dose ;
 - La prévention communautaire du paludisme avec le déploiement de la nouvelle politique de santé qui a mis en place 13 000 relais communautaires supervisés par 566 agents de santé communautaires qualifiés dans l'ensemble des départements du pays.
3. Les stratégies en cours intègrent la surveillance renforcée de la résistance aux insecticides et médicaments, l'adoption de protocoles alternatifs de prise en charge et de moustiquaires à double ingrédients actifs, le renforcement de la mobilisation des ressources nationales à travers la mise en place du caucus des parlementaires en plus du fonds zéro palu et enfin la mise en œuvre prochaine d'interventions innovantes de lutte antivectorielle.
4. Le Bénin réaffirme son engagement et exhorte les pays de la région Africaine de l'OMS à l'action collective pour atteindre les objectifs de lutte contre le paludisme à l'horizon 2030.

Je vous remercie de votre aimable attention.